

LE CONFLIT DE BENI, AU NORD-KIVU

HISTORIQUE, ACTEURS, ENJEUX, QUALIFICATION JURIDIQUE ET PISTES DE SOLUTIONS

Télesphore MUHINDO MALONGA,
Professeur de droit public à l'université Catholique de Graben.
malongateles@gmail.com

Si on laisse de côté l'afflux des réfugiés entrés dans le territoire de Beni lors de la guerre qui a porté Yoweri Kaguta Museveni au pouvoir en Ouganda en 1986, c'est depuis presque trois décennies, soit depuis 1994, que la province du Nord-Kivu n'a pas connu de tranquillité. Elle est marquée par une succession de troubles et de guerres dont certaines causes lui viennent de l'extérieur. Avec l'afflux des réfugiés rwandais, consécutif aux massacres entre Hutu et Tutsi au Rwanda, le Nord-Kivu est entré dans un conflit permanent dont les massacres de Beni ne sont qu'un prolongement.

Le flou entretenu dans la communication politique et médiatique sur la guerre actuelle dans la partie Nord de la Province du Nord-Kivu, à Beni particulièrement, biaise toute réflexion sur elle et rend toute prise de position sujette à débat, sinon à contradiction.

Historiquement, si la date la plus évoquée pour le début des massacres a souvent été octobre 2014, le récent rapport Yotama invite à remonter à 2008 ; ce qui, tout naturellement, conduit à estimer différemment le nombre de victimes ; encore que la difficulté à récupérer certains corps et la possible confusion entre population, militaires et "égorgeurs" rend toute estimation aléatoire. Les auteurs ou les acteurs ont reçu tous les qualificatifs (adf-nalu, al shabaabs, islamistes, terroristes, djihadistes, Etat islamique, etc.).

Le peu de communication de ceux que l'on présente officiellement comme les principaux acteurs de la guerre de Beni ne permet pas d'identifier clairement les enjeux.

En raison de toutes ces zones d'ombre, une analyse du conflit de Beni reste pertinente, surtout si l'on veut trouver des pistes et des voies d'issue. En effet, il est

quasi impossible de trouver des solutions à un conflit si l'on n'en connaît pas les tenants et les aboutissants, les acteurs et les intérêts en présence ou les enjeux. Dans ce contexte, seul un regard croisé semble être l'approche la mieux indiquée car la pluralité d'acteurs que cache et couvre la nébuleuse « ADF » signifie que les enjeux sont aussi divers.

Dans la présente réflexion, notre démarche heuristique a procédé à l'exploitation de quelques documents relatifs à la guerre de Beni et à l'interview-entretien de certaines personnes ressources. Certes, les réseaux sociaux doivent être utilisés avec circonspection ; il n'en demeure pas qu'ils comportent parfois des témoignages authentiques.

La formulation du sujet abordé suffit à traduire son ampleur et, compte tenu de l'espace nous imparti, la nécessité s'impose de nous en tenir aux grandes lignes en sacrifiant de nombreux détails. Nous nous attèlerons ici à un bref historique et à la question des acteurs du conflit (I), aux enjeux et à la possible qualification juridique du conflit au regard du droit international humanitaire (II) avant d'envisager certaines pistes de sortie de crise.

I. L'historique et les acteurs de la guerre de Beni

L'historique du conflit de Beni ne se confond sans doute pas avec celui des ADF (I.1). Si les ADF viennent originellement de l'Ouganda, le conflit de Beni se situe au confluent avec d'autres événements dans lesquels les ADF sont véritablement l'arbre qui cache la forêt, vu la pluralité des acteurs (I.2).

I.1. Historique

Pour comprendre la guerre de Beni, on pourrait être tenté de limiter son regard aux massacres dans ce Territoire. On se priverait pourtant d'importantes lumières si on ne remontait pas à la guerre du Rwanda. Après l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana en avril 1994, et des massacres qui s'en sont suivis entre Hutu et Tutsi, de nombreux réfugiés rwandais, civils et militaires des FAR et leurs milices Interahamwe, se sont dispersés dans des pays voisins dont la Tanzanie, le Burundi et la RD Congo. En 1996, ces réfugiés servirent de prétexte pour la coalition du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, avec leurs mentors essentiellement Anglo-saxons (États-Unis et Grande Bretagne) et sous couvert de l'AFDL de Laurent-Désiré Kabila, de renverser le régime de Mobutu, avec l'espoir d'installer à Kinshasa un pouvoir qui leur soit favorable. Pour l'Ouganda, il s'agit de poursuivre les ADF Nalu installés dans le territoire de Beni et qui, depuis le mois de mai 1996, subiraient une formation à Karthoum avant d'attaquer, en novembre 1996, le poste frontalier de Mpondwe et de s'emparer de la ville de Bwera.

Mais, vite déçus, les alliés de Kabila vont déclencher une deuxième guerre, dite de rectification, avec le RCD, lui aussi résolument soutenu par

le Rwanda et plus timidement par l'Ouganda et dont les multiples scissions (RCD-Goma, RCD/K-ML, RCD-N, FLEC, MLC, etc.) donneront lieu à une "balkanisation" du pays entre différentes factions.

Même après la réunification intervenue et alors qu'il avait intégré les institutions de la transition, le RCD conservera une arrière base via le CNDP de Laurent Nkunda et Bosco Ntaganda, puis, à partir de 2012, via le M23 de Bishop Runiga, Sultani Makenga et Vianney Kazarama, deux mouvements rebelles soutenus eux aussi par le Rwanda et dont les protagonistes sont encore au Rwanda. C'est encore du Rwanda et avec un soutien manifeste de ce pays (de nombreux capturés de la Rwanda Defense Force, RDF) que le M23, défait par Bauma et Mamadou en 2012, vient de resurgir en avril 2022 alors que la Province est sous état de siège. C'est d'ailleurs à la suite des prétendus dialogues avec ces rebellions que l'armée congolaise a été infiltrée par des éléments rwandais sous couvert de brassage et de mixage. Nul n'oublie que, lors de son procès à la CPI, Bosco Ntaganda avait déclaré être un citoyen Rwandais et qu'il préféra plaider en Kinyarwanda. De même, nul ne sait si tous les militaires rwandais entrés en RD Congo à la suite de l'opération "umoya wetu" de janvier 2009 étaient vraiment rentrés dans leur pays.

On peut signaler à ce stade que, d'après l'International Crisis Group, dès 1999, les ADF-NALU ont entrepris des contacts avec le RCD-Goma. Il témoigne qu'en 1999 (avril et décembre), l'armée ougandaise avait entrepris de couper le financement des ADF-NALU (fermeture de la Grennland Bank) et avait lancé contre eux des opérations d'envergure dans les montagnes de Rwenzori (opération de ratissage des monts Rwenzori : l'opération Mountain Sweep de novembre 1999) avant de conclure :

Coupés de leurs soutiens soudanais, les ADF-Nalu se réorganisent et se rapprochent de groupes armés opérant sur le territoire congolais : le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) au Nord Kivu et le Mouvement révolutionnaire congolais (MRC) en Ituri, tous deux alliés au Rwanda¹.

C'est surtout depuis le 2 octobre 2014 que les massacres commencent dans le Territoire de Beni et vont s'étendre très rapidement à de nombreux villages avant d'atteindre la Ville de Beni elle-même. Aujourd'hui, ces massacres ont débordé le Territoire de Beni pour endeuiller aussi la province de l'Ituri, surtout les territoires d'Irumu et de Mambasa.

En huit (8) ans de massacres, les réponses ou les tentatives de réponse de l'État congolais, les opérations Sokola, n'ont semblé porter du fruit qu'à l'époque du Général Bauma. Les autres ont été minées par les infiltrations des FARDC et la complicité de certains éléments. Même l'actuel état de siège en vigueur depuis le 6 mai 2021 (soit depuis maintenant plus d'une année)

1 International Crisis Group, "L'Est du Congo : la rébellion perdue des ADF-Nalu" in *Briefing Afrique* n°93, 19 décembre 2012, p. 6 qui fait référence à Intelligence analyses Rwanda role on ADF », the declassified files, The Independent, 11 février 2009.

n'a pas atteint les résultats escomptés, enlisé lui aussi dans l'affairisme, le renouvellement sans évaluation, le manque criant d'une réelle et sérieuse politique sécuritaire. D'où, d'ailleurs, de plus en plus des voix qui s'élèvent pour qu'on y mette fin.

Depuis le 30 novembre 2021, des opérations conjointes entre FARDC et UPDF sont menées, surtout du côté de l'Ituri, dans le cadre de la mutualisation des forces.

1.2. Les Acteurs : Les ADF, l'arbre qui cache la forêt

Le flou entretenu autour de l'identification des tueurs de Beni suffit à montrer que les "présumés ADF" sont un arbre qui cache la forêt, un mouvement qui sert de couverture à d'autres, un nom d'emprunt et une nébuleuse.

1.2.1. Les vrais-faux ADF

L'origine et l'histoire de vrais ADF, d'abord comme mouvement religieux Tabligh dont Jamil Mukulu fut un des dirigeants, puis comme mouvement des combattants ougandais pour la liberté depuis les années 1990-1994 (UFFM/Uganda free fighters movement), pour lutter contre l'oppression des musulmans par Milton Obote puis par Yoweri Museveni), leur appellation de ADF au moment de leur fusion avec la Nalu (National army for the liberation of Uganda créée en 1986 par les anciens des services de renseignement de Milton Obote) en 1995, sous la conduite du commandant Ngaimoko, un dirigeant de la Nalu, et de Yusuf Kabanda, un compagnon de Jamil Mukulu, pour combattre le régime de Kampala, leur évolution avec et après Jamil Mukulu, la défection de la branche NALU en 2007, leur fuite en RD Congo sous la pression des opérations menées par les UPDF de 1999, sont désormais largement documentées². Affaiblis par les opérations de l'UPDF de 1999-2000, les ADF ne mèneront plus d'actions de grande envergure, développant une stratégie de survie et de résilience axée sur ce que Jean-Bosco Jaribu appelle la « *xycolopéisation* », stratégie consistant à se fondre dans la population civile par un encrage socioéconomique.

Après les opérations de l'UPDF de 1999 contre les ADF, ceux-ci sont restés quasi inactifs jusqu'en 2010. Néanmoins, les ADF ont aussi fait l'objet d'une offensive militaire de l'armée congolaise en 2005 et en 2010-2011, alors qu'ils venaient de perdre la branche NALU en 2007. C'est à la suite de ces opérations des FARDC et des forces des Nations Unies que les ADF sont redevenus actifs³. Il faut cependant signaler que pendant leur séjour

-
- 2 International Crisis Group, "L'Est du Congo : la rébellion perdue des ADF-NALU" in *Briefing Afrique*, n°93, 19 décembre 2012
TARA CANDLAND, ADAM FINCK, HARORO J. INGRAM, LAREN POOLE, LORENZO VIDINO, CALEB WEISS, *L'État islamique en RD Congo*, Programme sur l'Extrémisme de l'Université Georges Washington, mars 2021.
 - 3 International Crisis Group, "L'Est du Congo : la rébellion perdue des ADF-Nalu" in *Briefing Afrique* n°93, 19 décembre 2012, p. 6.

en RDC, les ADF-NALU ne s'étaient jamais attaqués aussi violemment aux populations civiles. C'est pourquoi on pense que les tueurs des dernières années ne font qu'emprunter le nom d'ADF pour cacher leur vraie identité ; il s'agirait ainsi d'un pseudonyme.

1.2.2. L'ombre du Rwanda

Avec les opérations de brassage et de mixage qui ont permis l'intégration des troupes des mouvements rebelles du CNDP dans les FARDC et probablement avec l'opération "Umoja wetu" de janvier 2009, des militaires rwandais ont été infiltrés dans les FARDC, refusant de surcroît tout déploiement en dehors de l'Ancien Kivu. Nombreux parmi eux seront ensuite des commandants d'unités dans l'Est de la RD Congo, suscitant continuellement et jusqu'à présent, la méfiance de la population. Le cas le plus emblématique reste celui de Bosco Ntaganda qui, transféré à la CPI, s'est déclaré citoyen rwandais alors qu'il a été général au sein des FARDC. Si l'on ajoute à cela que depuis 1999, les ADF avaient pris des contacts avec le RCD-Goma, la suspicion vis-à-vis du Rwanda n'en résulte que plus renforcée, notamment concernant les retrouvailles, et donc la complicité, entre rebelles du CNDP et dirigeants ADF.

Par ailleurs, les témoignages des rescapés indiquent que parmi les "tueurs", nombreux parlent le "Kinyarwanda" et parmi les capturés, il y a parfois, sinon souvent, des Rwandais.

Il ressort que, à différentes étapes, l'ombre du Rwanda plane, comme en filigrane, sur les conflits au Nord Kivu et à Beni. Ce dont Etienne Rusamira témoigne en ces termes : « les événements du Rwanda ont toujours joué un rôle négatif et important dans la situation politique au Nord-Kivu. Pour s'en tenir à la période la plus récente, celle des huit dernières années, quatre événements traumatiques, dont l'origine se trouve le plus souvent au Rwanda, ont pu ainsi modifier l'équilibre inter et intra-ethnique dans la province du Nord-Kivu (les massacres de 1993 à Ntoto dans le Walikale, l'arrivée massive des réfugiés rwandais en 1994, l'offensive de l'AFDL, la guerre du RCD ou deuxième guerre du Congo). »⁴

L'arrivée massive des réfugiés rwandais en 1994, l'exil des Tutsi au Rwanda à partir de 1995, la première guerre en 1996 et la deuxième guerre en 1998 ont donc modifié plusieurs des éléments sur lesquels reposait la dynamique des conflits dans la province du Nord-Kivu.

C'est aussi dans cette optique de l'ombre du Rwanda dans la guerre de Beni que l'on peut situer l'agitation du Rwanda à la suite de l'intervention de l'UPDF dont les frappes ont certainement entraîné l'élimination de certains instructeurs militaires rwandais aux côtés des égorgeurs de Beni dont la présence devenait aussi un danger pour le régime ougandais.

4 Étienne Rusamira, "La dynamique des conflits ethniques au Nord-Kivu : une réflexion prospective" Dans *Afrique contemporaine* 2003/3 (n° 207), pages 147 à 163, disponible sur <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2003-3-page-147.htm>; consulté le 1^{er} mai 2022.

Il n'est pas exclu que l'actuelle agression manifeste du Rwanda sous couvert du M23 soit des représailles contre cette mutualisation des forces, outre que l'appétit d'accéder aux ressources est mis à mal depuis l'instauration de l'état de siège au Nord-Kivu.

1.2.3. ADF et infiltration de l'armée congolaise

Sous couvert de brassage et de mixage, avons-nous signalé ci-haut, de nombreux militaires rwandais ont été injectés dans l'armée congolaise ; et curieusement, ces hommes de troupes refusent d'être déployés ailleurs que dans le Kivu, c'est-à-dire pas loin des frontières du Rwanda. Et comme si Kinshasa ne le voyait pas ou n'y pouvait rien, de nombreux commandants de troupes dans le territoire de Beni sont des anciens de ces mouvements rebelles pro-rwandais. Ce qui constitue une importante source de renseignement pour l'ennemi qui est informé des plans militaires opérationnels des FARDC au moment même où ils sont conçus. Outre que cette infiltration affaiblit l'armée congolaise, elle lui fait opérer certains massacres à partir des forces armées et ainsi brouiller les pistes et semer la confusion.⁵

Pour dissimuler leur présence et créer la diversion, le Rwanda et ses infiltrés dans les FARDC utilisent des stratégies diverses : la diabolisation des Congolais, en particulier des Nande (présentés abusivement au monde entier comme tribalistes), le mensonge sur les médias et auprès des organismes internationaux, la présentation de la victime comme bourreau (stratégie utilisée au Rwanda par le FPR) de sorte que les kidnappés d'hier sont ensuite présentés comme des ADF capturés pour soutenir la thèse de la guerre intra-tribale, le dialogue des dupes (faire semblant de dialoguer pour tromper le partenaire), le terrorisme pour forcer les populations au déplacement, l'attisement des conflits et de la haine entre communautés autochtones, etc.

1.2.4. La mauvaise gestion des réfugiés et le mouvement incontrôlé des populations : Des "Hutu-Nande" de Lubero aux "Banyabwisha" d'Ituri

Avec la guerre de l'AFDL, certains réfugiés Hutu sont rentrés au Rwanda, mais une partie s'est davantage enfoncée à l'intérieur du territoire congolais, et même au-delà comme au Congo Brazzaville. Profitant de l'identité linguistique avec les Hutu de Masisi et de Rutshuru, d'autres se sont fondus dans la population congolaise. Suite à l'instabilité dans la région, ils se dissimulent facilement parmi les déplacés internes.

Par ailleurs, en 2013, les réfugiés hutus rwandais ont été chassés de Tanzanie par le Président Kikwete (Président du 21 décembre 2005 au 5 novembre 2015). Étant considérés comme des « *personae non gratae* » au Rwanda, et vu l'inefficacité ou peut-être la complicité du pouvoir de Kinshasa et des services congolais de surveillance des frontières, ces

⁵ Lors d'une attaque survenu dans un village au bord du Lac Albert, la riposte des FARDC avait causé la mort des gardes du corps d'un Officier de la marine parmi les assaillants.

réfugiés sont aujourd'hui déversés en RD Congo sous prétexte qu'il s'agit de déplacés internes venant de Masisi. Cette présence vient, sans conteste, grossir les rangs des réfugiés de 1994 parmi lesquels se trouvent les ex-FAR et les anciens génocidaires.

Avec la guerre de l'AFDL en 1996 et celle du RCD en 1998, le régime de Kigali a eu des occasions de poursuivre les réfugiés Hutu en RD Congo, les enfonçant davantage dans les forêts congolaises (où nombreux d'entre eux ont été massacrés notamment à Tingitingi par les troupes rwandaises) et refusant tout dialogue avec eux : interhamwe et FDLR sont alors tous enfermés dans l'étiquette de « génocidaires ». Les efforts entrepris par le Gouvernement congolais de les rassembler à Mavivi et à Kisangani en vue de leur rapatriement au Rwanda, leur pays, semblent être restés vains. Aujourd'hui, personne ne sait où sont passés ceux qui ont été cantonnés en ces lieux, parce que tous n'ont pas été rapatriés au Rwanda. Ont-ils disparu dans la nature ? Et si tel est le cas, ne sont-ils pas parmi ceux qui perpètrent les massacres à Beni, à Boga et à Tchabi au sein de la nébuleuse ADF ?

C'est à ce niveau que l'analyse présentée par Pole Institute dans son rapport « *Mobilité des hutus en Ituri* »⁶ semble partielle, et tendant à méconnaître l'origine rwandaise des immigrés Hutu de Boga et Tchabi. Dans ce Rapport, les Hutus en migration vers l'Ituri viendraient de Masisi, d'une part, pour chercher des terres arables et, d'autre part, pour fuir l'insécurité persistante dans le Rutshuru et le Masisi suite à la rébellion du M23. On ne parle donc plus des FDLR ou d'INTERAHAMWE, ni même de réfugiés rwandais, mais plutôt des migrants hutus à la recherche des terres arables.

De l'avis de tous, aucun village de Masisi ne s'est vidé de ses habitants. Au terme d'un débat mené à l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu en mai 2016, il a été démontré que ces réfugiés ne viennent pas de Masisi. En 2021, un élu provincial de Rutshuru⁷ témoignait dans un audio sur Whatsap qu'en Ituri, il n'y avait pas plus de cinq familles de Banyabwisha pour raison de recherche de terres. Très souvent d'ailleurs, parmi des immigrés, certains ignoraient la géographie de leur destination, la situant en même temps en Territoire de Beni et d'Irumu ou prétendant aller à Kanyabayonga alors qu'ils se trouvent déjà à Butembo.

S'il est vrai que tout Congolais peut s'établir partout sur le territoire national, la nationalité de ces migrants suscite encore de sérieux doutes, car leur départ de Masisi n'est guère prouvé. C'est pourquoi le Gouverneur du Nord Kivu de l'époque avait, le 28 mai 2016, pris une circulaire suspendant le mouvement suspect des populations inconnues. Et en juin 2020, le Gouverneur de l'Ituri mettait en place une Commission d'identification de ces populations « banyabwisha », car les services de l'État ne connaissaient ni le nombre, ni la provenance ni l'état civil de ces personnes.

6 Pole Institute, *Mobilité des Hutus en Ituri. Entre acceptation et méfiance*, Dossier, Octobre 2020.

7 Hon. Shirumbuhe, Député provincial du Territoire de Rutshuru.

La chronologie peut aussi apporter quelques lumières, sauf pour ceux qui croient qu'il s'agirait d'une simple coïncidence : 2012, c'est la première rébellion du M23 ; 2013 les réfugiés rwandais sont chassés de Tanzanie et déversés au Congo et 2014 début des massacres de Beni. On remarquera d'ailleurs que ces migrants étaient souvent escortés par des Officiers infiltrés dans les FARDC à partir du CNDP et du M23 et jamais ils n'ont fait l'objet d'attaque de la part des prétendus ADF.

Aujourd'hui, la même situation est en train de se reproduire dans la Province de l'Ituri, en Territoires d'Irumu et de Mambasa. Via les réseaux sociaux, ces « banyabwisha » ont déclaré avoir fait alliance avec les ADF pour assurer leur sécurité dans les zones d'immigration.

C'est justement dans les années 2015 à 2017 que l'on a parlé des Hutu-Nande, concept ethniquement ambigu et dénué de tout sens, qui devrait servir à dissimuler des réfugiés rwandais pour les installer dans le sud de Lubero, comme celui de "Banyamulenge" a servi jadis à en installer d'autres à Minembwe. L'échec de cette opération, suite à la réaction farouche de la milice Mazembe, a sans doute contraint ses initiateurs à changer de stratégie et choisir d'aller attaquer le territoire de Beni, moins peuplé et moins résistant que celui de Lubero.

Pole Institute atteste que la « présence des immigrés Hutu en Ituri est aussi analysée par les autochtones à l'aune de l'histoire de la région, particulièrement par rapport à la présence et l'activisme de milices armées composées de combattants hutu rwandophones dans les Kivu et surtout d'origine rwandaise récente, dont des anciens interahamwe, formant notamment les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR). Comme on le verra malgré l'absence d'incidents entre ces déplacés et les allochtones, la peur d'un agenda caché de ces déplacés à identité qualifiée de "douteuse" est sans cesse évoquée comme une sorte d'épée de Damoclès. Plusieurs sources ont fait également état, au moins à deux moments différents, de la présence de rwandophones arrivés avec des milliers de tête de bétail et des armes dans la forêt de Berunda, suscitant des rumeurs qu'ils étaient venus avec des armes et avec l'argent pour établir une communauté monoethnique »⁸

On se souviendra que la guerre du kanyarwanda en 1963-1965 avait eu lieu dans un contexte similaire après l'arrivée massive dans le Masisi et le Rutshuru des réfugiés rwandais après les événements de 1959 et l'indépendance de 1962 au Rwanda et la victoire de Grégoire Kayibanda. Ces réfugiés venaient alors rejoindre et grossir les rangs des transplantés des années trente, quarante et cinquante et autres.

8 Pole Institute, *Mobilité des Hutu en Ituri Entre acceptation et méfiance*, Une recherche qualitative sur la mobilité des Hutu en Ituri qui tente de cerner cette problématique, ses dynamiques, ses causes et ses conséquences et proposer des solutions aux problèmes identifiés. Dossier Octobre 2020, pp.29-30

1.2.5. La Prolifération des groupes armés

Le conflit de Beni est aussi exacerbé par la prolifération des groupes armés qui tantôt combattent les FARDC, tantôt se combattent entre eux et souvent attaquent les populations civiles. Les uns sont étrangers, les autres sont nationaux, d'autres encore sont mixtes. Les plus cruels aujourd'hui restent les génocidaires qui tuent à Beni.

Les facteurs de cette prolifération sont multiples : le positionnement politique, la course aux grades, la pauvreté, la faiblesse de l'autorité de l'État, le prétexte d'auto-défense contre les groupes armés étrangers et la menace, réelle ou supposée, de balkanisation du pays, l'impunité et la corruption, la circulation d'armes légères et de petit calibre, la vengeance, le déficit d'encadrement des démobilisés, les conflits fonciers et les conflits de pouvoirs coutumiers, la course au pouvoir, la crise identitaire, la naïveté de la jeunesse, la recherche du gain facile, la frustration face aux tracasseries des services de sécurité, le chômage, la complicité de certains éléments des FARDC avec les groupes armés, la complicité de certains membres de la communauté avec les groupes armés, les mouvements des populations non identifiées, la répartition inégale des ressources, le souci d'accès aux minerais, etc.

Comme les ADF, les groupes armés à l'Est de la RD Congo sont aussi devenus une nébuleuse. En effet, à côté des groupes armés qui se disent "patriotes" parce que défendant le pays, il en existe qui sont des "pseudo-patriotes", qui sont en réalité fabriqués de toutes pièces par les ennemis de la RD Congo pour sous-traiter leur sale besogne ou pour brouiller les cartes ou encore pour leur servir d'exploitants de minerais. Parfois les groupes armés sont utilisés dans des contextes de conflit de succession du pouvoir coutumier.

Les conséquences immédiates et inévitables sont les pertes en vies humaines, le déplacement forcé et la paupérisation de la population, la destruction du tissu socioéconomique, l'asphyxie économique dont découle la flambée des prix, la régression de l'agriculture et de l'élevage (d'où la dépendance vis-à-vis de l'extérieur), la délinquance juvénile et la déperdition scolaire, la destruction de l'environnement (le PNVi devenu la caverne de bandits : braconnage, destruction des espèces protégées, etc.)

1.2.6. La question de l'État islamique

Les égorgeurs génocidaires de Beni ont reçu des identités différentes. Si celle de "présumés ADF" a perduré, on les a aussi qualifiés de terroristes, de djihadistes, d'islamistes, etc. Une certaine thèse soutient aussi une ramification de l'État islamique dans l'Est de la RD Congo. Même si elle ne fait pas une totale unanimité, elle mérite d'être évoquée.

Il est vrai que la propagande de ces tueurs sur les réseaux sociaux tend à soutenir cette thèse. La même analyse est soutenue par certains chercheurs

du Programme sur l'extrémisme de l'Université George Washington et par la Fondation Bridgeway qui rapportent ces propos que Musa Baluku aurait tenus en septembre 2020 : « Il n'y a plus d'ADF. Selon la volonté d'Allah, les ADF ont cessé d'exister il y a longtemps. [...] Actuellement, nous sommes une province, la Province de l'Afrique centrale, qui est une province parmi les nombreuses provinces qui composent l'État islamique qui est sous le calife et le chef de tous les musulmans ... Abu Ibrahim al-Hashimi al-Quraishi »⁹. Pour eux, il « existe de plus en plus de preuves suggérant que les ADF ont établi des liens de communication avec l'État islamique, comme en témoignent les éléments de l'ISCAP¹⁰ basés en RD Congo figurant dans les messages de ses unités médiatiques centrales depuis 2019 ». Car « Bien qu'il n'y ait actuellement aucune preuve d'ordres de commandement et de contrôle directs de l'État islamique sur les ADF, l'évolution des activités opérationnelles et stratégiques des ADF sous la direction de Baluku suggère que le groupe cherche à mettre en œuvre l'aqeeda (croyance) et le manhaj (méthode) de l'État islamique. Cela est particulièrement notable dans la production, le contenu et le langage de la propagande des ADF qui reflètent l'influence de l'État islamique sur le groupe ». « Les liens entre les ADF et l'État islamique ont peut-être commencé dès 2017. En 2018, l'ISCAP a été reconnue comme une province officielle de l'État islamique et, en avril 2019, les attaques de l'ISCAP en RD Congo ont été officiellement revendiquées par les unités médiatiques centrales de l'État islamique ». En conséquence, « Le débat ne devrait plus porter sur la question de savoir si les ADF ont une relation formelle avec l'État islamique, mais plutôt se concentrer sur la nature de cette relation »¹¹. Pour ce groupe de chercheurs sur l'extrémisme, bien qu'il n'y ait actuellement aucune preuve d'ordres de commandement et de contrôle directs de l'État islamique sur les ADF, « les liens entre les ADF et l'État islamique ont peut-être commencé dès 2017. En 2018, l'ISCAP a été reconnue comme une province officielle de l'État islamique et, en avril 2019, les attaques de l'ISCAP en RD Congo ont été officiellement revendiquées par les unités médiatiques centrales de l'État islamique »¹².

Après la neutralisation de Djamil Mukulu et suite aux difficultés financières et à la pression subie lors des opérations Sokola sous la conduite du Général Lucien Bauma, alors Commandant de la 34^e région militaire (Nord Kivu), le nouveau chef des ADF aurait fait allégeance au groupe Etat islamique pour refaire une santé financière au groupe.

9 TARA CANDLAND, ADAM FINCK, HARORO J. INGRAM, LAREN POOLE, LORENZO VIDINO, CALEB WEISS, *L'État islamique en RD Congo*, Programme sur l'Extrémisme de l'Université Georges Washington, mars 2021, p. 2.

10 ISCAP = Islamic State in Central African Province / État islamique dans la Province de l'Afrique centrale.

11 TARA CANDLAND, ADAM FINCK, HARORO J. INGRAM, LAREN POOLE, LORENZO VIDINO, CALEB WEISS, *L'État islamique en RD Congo*, Programme sur l'Extrémisme de l'Université Georges Washington, mars 2021, p. 3.

12 *Ibidem*, p. 3.

Dans cette optique, mais avec une position nuancée, l'International Crisis Group écrivait déjà en 2012 : « Les Forces démocratiques alliées-Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-Nalu) sont un des groupes armés les plus anciens et les moins connus de l'Est de la République démocratique du Congo (RD Congo) et le seul de cette région à être considéré comme une organisation terroriste appartenant à la nébuleuse islamiste d'Afrique de l'Est »¹³. « Grâce à leur dirigeant, Jamil Mukulu, un chrétien converti à l'islam, les ADF-Nalu ont cessé d'être un problème congolo-ougandais pour prendre une dimension régionale (internationale) en tant qu'élément de la nébuleuse islamiste radicale en Afrique de l'Est »¹⁴. International Crisis Group se refuse d'être ferme dans cette option. Il écrit : « Toutefois, d'une part, il subsiste de nombreuses zones d'ombre sur son passé et ses liens entre les ADF-Nalu et les organisations islamistes radicales de la région et, d'autre part, l'islamisme de ce groupe armé paraît superficiel et sujet à caution¹⁵.

Alors que Bridgeway rattache l'islamisation du groupe ADF à sa présidence par Musa Baluku, International Crisis Group fait remonter cette allégeance déjà à Jamil Mukulu : « En tant que chef incontesté des ADF depuis 1998, Jamil Mukulu a été en contact avec le gouvernement de Khartoum et, depuis, il est soupçonné d'avoir établi des liens avec le mouvement al-Shabaab de Somalie »¹⁶.

Si les fondateurs historiques des ADF (Jamil Mukulu, Yusuf Kabanda, Sheik Kamoga) sont des musulmans en lutte contre Kampala, ce mouvement ne présente pas les caractéristiques d'une organisation islamiste terroriste : l'art, l'environnement immédiat des ADF ne présente pas d'indices de radicalisation religieuse. D'autre part, les ADF ne s'affichent pas comme une organisation fondamentaliste¹⁷.

1.2.7. L'attitude ambiguë de la Monusco

Plus d'une fois, l'ambiguïté de la Monusco a été dénoncée aussi bien par les FARDC que par la société civile. Si certaines tueries ont été perpétrées dans l'environnement immédiat des camps de la Monusco, la lenteur de ses interventions a suscité aussi des inquiétudes. Même la Brigade d'intervention, nul ne sait ce qu'elle est devenue ni ce qu'elle fait. Certains membres de cette brigade n'ont même jamais combattu depuis leur entrée en RD Congo. À multiples reprises, la population a demandé, sans succès, le non renouvellement du mandat et le départ de la Monusco dont certains éléments sont soupçonnés d'être impliqués dans le trafic d'armes ou de

13 International Crisis Group, "L'Est du Congo : la rébellion perdue des ADF-Nalu" in *Briefing Afrique*, n°93, 19 décembre 2012, p. 1 et p. 8.

14 *Ibidem*, p. 8.

15 Cf. *Ibidem*, p. 8.

16 *Ibidem*, p. 9.

17 *Ibidem*, pp. 10-11.

tenues militaires au profit de la nébuleuse ADF, dans le trafic de minerais avec les groupes armés. Alors qu'elle a connu une importante succession de chefs (Lance William Swing, Alan Doss, Mountain, Martin Kobler, Maman Sidikou, Bintou Keita) ; seule la présidence de Martin Kobler a donné une certaine satisfaction.

Cette attitude ambiguë de la Monusco peut s'expliquer partiellement par le fait que les grands contributeurs au budget de cette force sont ceux qui soutiennent la politique belliqueuse du Rwanda dans la région.

Toutes ces thèses sur les différents acteurs nous conduisent à porter sur le conflit de Beni un regard croisé, aux acteurs et aux enjeux divers et multiples.

II. Les Enjeux de la guerre et essai de qualification juridique au regard du DIH

Vu la pluralité des acteurs potentiels, le conflit de Beni renferme sans doute des enjeux divers. Quant à sa qualification juridique au vu du droit international humanitaire, les avis sont partagés.

II.1. Les Enjeux

Les enjeux liés au conflit de Beni sont fonciers, géopolitiques, économiques et financiers.

II.1.1. Enjeux fonciers et géopolitiques

On se souviendra qu'après la prise du pouvoir par le FPR à Kigali, le président Rwandais de l'époque, Pasteur Bizimungu, a réclamé haut et fort une deuxième Conférence de Berlin à l'instar de celle de 1885 pour redéfinir les frontières en Afrique. En outre, il circule au Rwanda de nouvelles cartes géographiques sur lesquelles certaines parties du Nord Kivu sont considérées comme des territoires Rwandais à reconquérir. Pourtant, les participants à la Conférence de Goma en 2008, et plus récemment le Professeur historien Isidore Ndaywel, n'ont cessé de montrer que c'est plutôt la RD Congo qui s'étendait sur certains territoires aujourd'hui intégrés au Rwanda.

Dans l'optique et la droite ligne des idées de Bizimungu, on peut considérer que les tueries de Beni et de Lubero s'inscrivent donc dans un mouvement de conquête de terre en vue de créer un espace pour les Hutu et ainsi désengorger le Rwanda, avec à la longue un risque de balkanisation, tant dénoncée, de la RD Congo. Cette guerre s'inscrirait dans une politique expansionniste tendant à créer un espace vital pour le Rwanda, trouver un exutoire pour son trop plein démographique. C'est dans cette dynamique que s'inscrivaient déjà les guerres menées par des mouvements rebelles

pro-rwandaïse comme le RCD-Goma, le CNDP, le M23 et, aujourd'hui, les génocidaires de Beni. Après la Société civile du Nord-Kivu, particulièrement les Coordinations de Beni Ville, de Butembo, de Beni Territoire et de Lubero, les Députés provinciaux de l'Ituri et plus récemment l'Évêque de Bunia ont dénoncé ce plan.

Même dans le Rapport Yotama, on peut lire : « Ce rapport devient ainsi un appel à la solidarité contre l'envahisseur des terres de l'Est du pays dont une partie est en danger »¹⁸. C'est aussi sur cet aspect qu'il convient de rattacher la réaction de certains groupes Mai-Mai qui se battent pour protéger les terres héritées de leurs Ancêtres.

On ne peut pas non plus oublier les enjeux politiques en province du Nord-Kivu : depuis les cycles électoraux, le Gouvernorat est toujours tenu par la Communauté Nande, et cela ne fait pas que des heureux. Certains membres de la Communauté hutu ne cachent pas leur mécontentement et ne jurent que par la scission de la Province ou par leur installation dans le Beni-Lubero pour accroître le nombre de leurs députés au niveau provincial. Et si, pour y parvenir, il faut inverser les équilibres démographiques, tous les moyens leur semblent bons.

II.1.3. Enjeux économiques et financiers

Ces enjeux se rattachent à l'accès aux ressources (bois, pétrole, minerais, cacao). Si l'on procède à une analyse de l'économie de la guerre, on remarque que le conflit de Beni est devenu aussi une guerre économique. Certains acteurs y interviennent dans le but d'avoir accès à certaines ressources. La ressource terre est la première. Mais il y a aussi ses produits, qu'il s'agisse de minerais ou de produits agricoles comme le cacao ou des produits forestiers, comme le bois.

L'affairisme au sein de l'Armée : se rattache également à cet enjeu économique et financier, et cela à un double titre : d'une part, certains éléments de l'armée s'adonnent au commerce de bois (planches), du cacao, de la braise, de véhicules¹⁹. D'autre part, la guerre est pour certains cadres de l'armée l'occasion de 'rançonner' le pouvoir central à des fins privées. L'affairisme des militaires peut aussi les conduire au trafic d'armes, de munitions et de tenues militaires avec l'ennemi. Pour International Crisis Groupe, les FARDC sont écartelés « entre business et opérations militaires. L'armée congolaise a fait de l'opération contre les ADF une occasion de prédation. Des complicités commerciales entre officiers congolais et ADF, y compris avec les autorités locales ougandaises, sont régulièrement évoquées. En 2010, l'opération Rwenzori aurait été l'occasion pour les officiers supérieurs de l'état-major des FARDC à Butembo d'intimider les

¹⁸ Tembos Yotama et Mbenze Yotama, *Rapport Yotama sur les massacres de Beni et Irumu. Terrorisme, djihadisme ou génocide Nande ?*, Butembo, Septembre 2021, p. 8.

¹⁹ Entretien avec des déplacés de Ndalya, Mambasa, Idohu, Butembo, mars 2022

commerçants nande de la ville et de prendre le contrôle du commerce du bois de coupe ». Même le groupe armé congolo-ougandais des ADF a fait preuve d'une extraordinaire résilience qui tient à sa position géostratégique, son insertion dans l'économie transfrontalière et la corruption des forces de sécurité.²⁰

Un tel affairisme pousse les militaires à fournir de faux rapports ou de fausses informations à leur hiérarchie et aux décideurs politiques sur les effectifs et sur les moyens logistiques des forces armées et à détourner les moyens destinés aux troupes. Le Chef de l'État a lui-même dénoncé ce comportement lors de son dernier séjour à Beni en 2021. La question que tout le monde se pose est celle de savoir : à qui servent les armes, les tenues, les munitions et la rémunération destinés aux effectifs supplémentaires ? Aux chefs militaires ? aux égorgeurs ? aux groupes armés ? Dieu seul le sait !

Le contrôle de l'inspection des forces armées effectué en 2021 consécutivement aux propos du Chef de l'État avait conclu à l'inculpation de certains officiers des FARDC.

On ne peut passer sous silence le fait que cette guerre a pour but également d'affaiblir l'économie et le commerce de la communauté Nande, considérés comme florissants et comme facteur de leur expansion et de leur résistance à la balkanisation. En définitive, on rejoint l'idée du Professeur Muhindo Mughanda selon laquelle la guerre de Beni est un monstre à trois mamelles : une mamelle géopolitique, une mamelle économique-financière et une mamelle foncière.

II.2. Essai de qualification juridique au regard du droit international humanitaire

Avant de questionner le conflit de Beni et savoir s'il s'agit d'un crime contre l'humanité ou un crime de génocide, il est important de rappeler brièvement ces notions.

II.2.1. Notion de crime contre l'humanité et de génocide

Au sens de la convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide, celui-ci correspond à « l'extermination intentionnelle d'un groupe humain national, ethnique, racial ou religieux, en totalité ou en partie ». Au terme de l'article 6 du Statut de Rome instituant la CPI, « on entend par crime de génocide l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) Meurtre de membres du groupe ;
- b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;

20 International Crisis Group, "L'Est du Congo : la rébellion perdue des ADF-Nalu" in *Briefing Afrique*, n°93, 19 décembre 2012, pp.12-13.

- c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Le TPIR et le TPIY ont montré qu'il n'est pas nécessaire que l'extermination soit complète pour que le génocide soit consommé, le début d'exécution d'un plan suffit, même déjà avec le premier cas.

Quant aux crimes contre l'humanité, ils renvoient aux crimes commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque. Il peut s'agir de meurtre ; d'extermination ; de réduction à l'esclavage ; de déportation ou de transfert forcé de population ; d'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ; de torture ; de viol ; d'esclavage sexuel ; de prostitution forcée ou autres formes de violences sexuelles ; de grossesse forcée ; de persécution de tout groupe ou collectivité identifiable ; de disparition forcée de personnes ; de crime d'apartheid ; ou de tous autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale. (Article 7 du Statut de Rome).

II.2.2. Essai de qualification

De multiples essais de qualification des crimes de Beni ont déjà eu lieu, tournant essentiellement autour du crime contre l'humanité et du génocide.

Dans son Rapport de juillet 2020 sur les atteintes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par des combattants des ADF et des membres des forces de défense et de sécurité dans les territoires de Beni au Nord-Kivu et de l'Irumbu et Mambasa en Ituri, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 janvier 2020, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme HCDH-MONUSCO a conclu : « Le contexte et le mode opératoire des abus et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commis par les combattants des ADF permettent de conclure qu'ils ont été commis « dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile et en connaissance de cette attaque » et donc pourraient constituer des crimes contre l'humanité, ainsi que des crimes de guerre »²¹.

Par contre, dans son Rapport public de janvier 2020 sur les conflits en territoire de Djugu, province de l'Ituri, décembre 2017 à septembre 2019, le même Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme

²¹ Bureau Conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme HCDH-MONUSCO, *Rapport de sur les atteintes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par des combattants des ADF et des membres des forces de défense et de sécurité dans les territoires de Beni au Nord-Kivu et de l'Irumbu et Mambasa en Ituri, entre le 1er janvier 2019 et le 31 janvier 2020*, juillet 2020, p. 21.

HCDH-Monusco conclut à un possible génocide du fait que la grande majorité des victimes étaient des Hema, même si d'autres communautés ont également été affectées. Il écrit : « 78. Les enquêtes du BCNUDH ont permis de conclure que les atteintes aux droits de l'homme et les violences documentées dans ce rapport ont été commises dans le cadre d'attaques généralisées ou systématiques contre des civils, spécialement la population Hema, et pourraient de ce fait présenter des éléments constitutifs de crimes contre l'humanité notamment par meurtre, torture, viol et autres formes de violences sexuelles, pillages et persécution. Comme les faits ont eu lieu dans le cadre d'un conflit armé interne par les parties au conflit, ces actes pourraient également constituer des crimes de guerre.

La grande majorité des victimes des attaques semble avoir été visée en raison de leur appartenance à la communauté Hema (au moins 402 membres de cette communauté tués et 79 blessés entre décembre 2017 et septembre 2019). Des membres d'autres communautés ont également été affectés (118 membres d'autres communautés ont été tués et 13 blessés), notamment des communautés Alur et Mambisa.

Les attaques ont notamment provoqué le déplacement des populations, causant l'abandon total ou partiel des localités ciblées, ce qui pourrait également avoir été l'intention des assaillants, et pourraient établir des éléments constitutifs de persécution ainsi que de transfert forcé de la population. La destruction systématique des habitations appartenant à des membres de la communauté Hema semble confirmer la volonté d'empêcher la présence et le retour des membres de cette communauté dans les localités attaquées de manière durable.

Compte tenu des éléments susmentionnés, en particulier le mode opératoire qui semble viser particulièrement la communauté Hema, le nombre élevé de civils tués, mutilés et de victimes de violences sexuelles, la volonté au cours des attaques de tuer les blessés, les attaques sur les camps de déplacés et la destruction systématique des habitations Hema, les violences documentées par le BCNUDH dans les territoires de Djugu et Mahagi pourraient présenter au moins certains des éléments constitutifs de crime de génocide par meurtre et atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe. Toutefois, les enquêtes menées à ce jour ne démontrent pas à suffisance l'intention de détruire les Hema en tant que groupe ethnique »²².

On peut légitimement se demander pourquoi, dans le cas du conflit à Beni, le Bureau Conjoint ne tient pas le même raisonnement dès lors qu'ici aussi les Nande sont les plus largement et majoritairement touchés.

²² Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme HCDH-Monusco, *Rapport public de janvier 2020 sur les conflits en territoire de Djugu, Province de l'Ituri*, Décembre 2017 à septembre 2019, p. 23.

C'est justement ce raisonnement qu'adopte le rapport Yotama sur les massacres de Beni pour conclure à un Génocide Nande. On peut y lire : « En revenant essentiellement sur l'identification des victimes et sur plusieurs témoignages des rescapés des massacres, il (ce Rapport) laisse voir que la réalité sur terrain fait preuve d'un "Génocide Nande", outre certains cas signalés de massacres aussi perpétrés sur d'autres tribus de Beni et Irumu tels que les Mbuba, les Pakombe, les Talinga, les Pygmées ; les Leses les Nyali, etc. »²³ Et il ajoute : « En observant de très près, ...on se rend compte que , si certaines tribus sont touchées, c'est en faible proportion et que c'est plutôt la tribu Nande ou Yira qui constitue la cible des égorgeurs... N'est-ce pas là un Génocide qui ... s'entend comme l'extermination intentionnelle d'un groupe humain national, ethnique, racial ou religieux, en totalité ou en partie ? »²⁴ Pour les auteurs de ce Rapport, vu le mode opératoire des assaillants, il saute aux yeux qu'il y a une volonté d'extermination du peuple Nande de sorte que, au-delà de la divergence conceptuelle, il se commet un génocide contre les Nande²⁵.

Pour leur part, les Évêques catholiques de la Province ecclésiastique de Bukavu ont également dénoncé ce qu'ils qualifiaient de génocide. Déjà dans leur message, « Mets de l'ordre dans ta maison », donné à Kindu, le 29 mai 2016, ils exprimaient ainsi ses inquiétudes : « Chaque jour les tueurs imaginent et mettent en œuvre des pratiques de plus en plus cruelles... Comme dans une jungle, ces malfaiteurs incendient les villages en toute impunité, provoquant le déplacement massif des populations vers les cités où elles sont vouées à la famine et à la misère. Les criminels tuent brutalement avec des machettes, des couteaux ou des haches ; certaines de leurs victimes ont la gorge tranchée, les bras de nombreux enfants sont mutilés, des femmes enceintes éviscérées et des familles entières décimées. Ce sont de véritables actes génocidaires, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité »²⁶.

De même, dans leur Dénonciation des massacres de Beni adressée à Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies le 12 octobre 2016, les Forces vives/ Société civile de Butembo alertaient déjà en ces termes : « Les conséquences immédiates de ce génocide sont désastreuses : insécurité croissante, baisse de l'activité agricole suite à l'abandon des champs par les paysans, insécurité alimentaire, asphyxie de l'activité économique et du commerce suite à l'insécurité sur les route déplacement massif des populations civiles, abandon scolaire, destruction des structures sanitaires, etc. ; bref, les tueurs utilisent la famine contre les populations civiles, ce qui est contraire au droit international humanitaire ».

23 Tembos YOTAMA et Mbenze YOTAMA, *Rapport Yotama sur les massacres de Beni et Irumu. Terrorisme, Djihadisme ou Génocide Nande ?*, Butembo, septembre 2021, p. 8.

24 *Ibidem*, p. 27.

25 Cf. *Ibidem*, pp. 11 ; 15 ; 28.

26 Assemblée Épiscopale Provinciale de Bukavu (Assepb), « Mets de l'ordre dans ta maison », Kindu le 29 mai 2016. Déjà dans un message de juillet 2008, les Évêques de la RDC qualifiaient les massacres à l'Est de la RDC de "génocide silencieux" (voir Rapport Yotama, p. 27).

Plus récemment, dans une déclaration du 29 mai 2022 faisant suite à la qualification de leur Mouvement par le Gouvernement Congolais, comme groupe terroriste soutenu par le Rwanda, les dirigeants du M23 ont écrit : « Le choix de la guerre par le Gouvernement de Kinshasa cache un plan ourdi de longue date par des officiers FARDC et leurs supplétifs pour pérenniser l'insécurité dans l'Est du pays en y perpétrant des crimes de masse pour préparer une guerre régionale. Ledit Plan, qui a commencé son exécution en territoire de BENI à travers des crimes de masses aux relents génocidaires perpétrés contre les populations civiles NANDE par des unités de FARDC sous une identité camouflée des ADF, se poursuit actuellement en Ituri sous l'appellation de CODECO et ADF qui massacrent, violent et pillent la population principalement celle appartenant à l'ethnie HEMA ».

Face à cette divergence d'analyse, une prise de position s'impose. Il est établi que ce sont les Nande qui sont majoritairement ciblés en tant qu'Ethnie. Mis à part le conflit entre Hema et Lendu (à Djugu et à Irumu), même parmi les victimes des massacres en Ituri, notamment à Makusa, Ndalia et Samboko, Komanda, Ndimo, Idohu, la plupart sont des Nande.

Il reste seulement à prouver l'intention de les détruire en tout ou en partie. En effet, le crime de génocide a une définition juridique très spécifique, à savoir la commission d'un certain nombre d'actes (notamment des meurtres et des dommages corporels ou psychiques graves) « dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Le terme « génocide » ne renvoie pas à l'ampleur des crimes, mais au ciblage intentionnel d'un groupe avec l'objectif spécifique de l'éliminer en partie ou totalement.

Une telle intention pourrait être déduite de certains propos haineux tenus par de hauts responsables politiques (dont souvent le penchant pro-rwandais ne fait l'ombre d'aucun doute) et qui traduisent une certaine planification des massacres contre les Nande.

En 2013, avant le début des massacres de Beni, un de ces responsables déclarait : « Nous avons un problème en RD Congo avec deux tribus, les Baluba et les Nande. Mais les plus durs et rusés sont les Nande. Ce sont eux qui bloquent souvent nos plans. Nous allons tout faire pour les anéantir »²⁷. De là, nous comprenons vite pourquoi, aussitôt en 2014, les portes ont été grandement ouvertes pour déclencher les massacres sur l'espace de Beni-Lubero en général et à Beni en particulier, cette partie du pays étant la référence et le principal fief du peuple Nande visé par ce verdict. Comme pour confirmer sa haine contre les Nande, à l'occasion d'une réunion restreinte, il prononça ouvertement : « Je déteste ces Banande

²⁷ Se déchargeant toujours sur les Députés Nande au sujet des atrocités commises contre les civils à Beni, le même responsable déclarait aussi : « La République Démocratique du Congo peut se développer et aller aux élections sans le Kivu ». Et d'ajouter à l'endroit des mêmes Députés : « Au Sénégal il y a un conflit qui a fait des années, c'est la Casamance. Je peux faire du Nord-Kivu une Casamance, j'ai ce pouvoir ». Ce qui se passe au Nord Kivu en général et à Beni en particulier est donc voulu et sciemment orchestré.

(c'est-à-dire le peuple Nande) ; ils se croient être les plus forts à cause de leur commerce. Je suis capable de les rendre pauvres ». « Je peux pardonner à tous les peuples, mais je ne peux pas vivre avec les Nande ». Et d'ajouter plus tard en s'adressant aux Notables Nande : « Je me demande pourquoi les Nande ne veulent pas vivre avec les autres, surtout avec les gens qui arrivent chez eux pour rechercher des terres arables; et pourtant eux sont partout en RD Congo ... Si vous voulez que le conflit (la tragédie) de Beni finisse, vous devez accepter de vivre avec les autres ».

Cette allégation est dangereusement calomnieuse au préjudice du peuple Nande. Car la réalité témoigne que la ville de Beni et tout l'espace de Beni-Lubero connaissent depuis des années une cohabitation harmonieuse des habitants venus de tous les coins et d'autres provinces du pays. Beni et Butembo sont des villes cosmopolites. Plus de vingt communautés différentes cohabitent à Butembo, même si les Nande sont majoritaires. C'est pareil d'ailleurs pour toutes les villes de la RD Congo qui connaissent généralement une communauté plus ou moins majoritaire. D'où, il se dégage que « les autres » auxquels il est fait allusion ne sont plutôt que ces nombreux immigrants étrangers dont il a organisé le transfert vers Beni et l'Ituri pour une mission d'extermination et d'évincement des autochtones, et dont il désapprouve la dénonciation par les victimes qui s'en trouvent lésées. Faire porter aux Nande tous les attributs négatifs relève manifestement d'une politique de diabolisation de mensonge pour justifier le génocide à leur égard.²⁸

« Vous les Nande, bientôt vous allez oublier le business, surtout le business de l'Or. Vous aurez le choix de faire d'autres choses, en l'occurrence l'agriculture » déclarait un autre homme politique à des jeunes commerçants Nande trafiquant de l'or qu'il croisa à Dubaï, en 2013.

Mars 2021, a circulé sur Whatsapp la déclaration d'un haut cadre et Officier militaire à Bunia, lors d'une conférence publique et aux côtés d'un Gouverneur de Province : « Vous ne parlez que de Banyabwisha, vous ne parlez pas des Nande ; les Nande sont mauvais, c'est leur cacao qu'on poursuit dans l'Ituri ; ils ont déboisé chez eux et maintenant ils veulent déboiser l'Ituri, chez les Bira. Avec eux vous aurez bientôt des problèmes »²⁹. Sous d'autres cieux, de tels propos seraient considérés et condamnés comme incitation à

28 Après l'incendie de sa maison par des inconnus à Musienene, alors que Lambert Membre porte-parole du Gouvernement avait perlé de court-circuit, Joseph Kabila a menacé la communauté Nande en déclarant : « Vos enfants ont brûlé ma maison à Musienene. Et moi, si j'ordonne qu'on s'en prenne à vos maisons sur toute l'étendue de la RD Congo, vous direz que je suis le plus mauvais? ». Par la suite, c'est son épouse qui, à travers les réseaux, s'en était prise aux Nande, sous prétexte qu'ils ont brûlé la maison de son mari. D'une part, l'incendie de cette maison ne résulte pas d'une décision communautaire pour que toute une communauté en soit rendue responsable. D'autre part, combien de paysans Nande ont aussi vu leurs maisons brûlées par ces « présumés » ADF-NALU, génocidaires du peuple Nande.

29 UN autre Officier engagé dans les Opérations Sokola 1 entre 2014 et 2019, avait l'habitude de dire : « le peuple Nande est un peuple naïf, le peuple Nande est un mauvais peuple, qui ne collabore pas avec les autres, un peuple à terminer. »

la haine tribale, avec circonstances aggravantes puisque prononcés par un agent de sécurité. En RD Congo, ils n'ont suscité aucune sanction.

Avec de tels propos, on comprend pourquoi les Nande sont abandonnés à leur triste sort tandis que les migrants étrangers bénéficient de l'accompagnement des forces de sécurité, militaires et policiers qu'on a vus plusieurs escorter les véhicules les transportant. Dans ce contexte, on comprend aisément, comme l'ont révélé différents rapports aussi bien du GEC que de l'ONU (rapport Mapping), l'implication de certains éléments de l'armée régulière, en particulier les éléments de l'ex CNDP et de l'ex M23 ; ce qui n'a fait que confirmer les soupçons de la population quant à la complicité de ceux qui détiennent le pouvoir. Parfois des procès-bidon ont été organisés et les suspects n'ont été cités que comme témoins pour ensuite être promus. Une telle implication des forces régulières ne peut se faire en dehors d'un plan bien pensé et bien connu des gouvernants en vue de détruire le peuple Nande.

Les FARDC n'empêchent toujours pas les égorgeurs d'atteindre leurs objectifs. Au contraire, certains d'entre eux se transforment eux-mêmes en ADF pour tuer et piller dans les quartiers abandonnés par la population, tel qu'on l'a une fois constaté dans la commune urbaine de Rwenzori, en ville de Beni. Des biens de la population qui se retrouvent dans le camp des prétendus FARDC.

Les massacres contraignent les populations au déplacement forcé pour aliéner leur territoire, ce qui constitue un transfert forcé de populations civiles.

L'acharnement contre les populations Nande (insécurité qui rend l'agriculture et le commerce impossibles, la pression fiscale hors commun pour étouffer le commerce,) sont des faits qui soumettent les Nande à des conditions de vie devant entraîner leur destruction comme groupe ethnique.

C'est le ciblage d'individus sur la base de leur appartenance ethnique – indépendamment du fait qu'ils soient rwandais ou congolais, combattants ou civils – qui soulève de « crimes de génocide » à Beni.

Ces faits macabres ont été précédés ou suivis par des propos qui montrent qu'il s'agit d'un plan qui est en train de se réaliser. Lorsqu'ils sont tenus par des gens qui sont au pouvoir, ces propos prennent une allure inquiétante.

Nous ne pouvons donc demander rien de moins que la condamnation des auteurs, intellectuels et matériels de ce génocide oublié. Ceux qui ont le pouvoir et qui se taisent risqueraient de passer pour des complices pour leur non-assistance à groupe ethnique en danger.

Concernant la catégorisation du conflit en lui-même au regard du DIH, le conflit de Beni, compte tenu de ses origines en réalité externes, revêt à la fois des aspects d'un conflit transnational et "d'un conflit international internisé", ce qui est une catégorie nouvelle. Les groupes armés internes et étrangers sont, en réalité, des « sous-traitants » des potentats régionaux.

III. Les pistes de solutions

Depuis belle lurette, International Crisis Group avait proposé l'élaboration d'une stratégie fondée sur le renseignement qui vise à neutraliser les réseaux économiques et logistiques transfrontaliers des ADF. Cela permettra de définir la stratégie adéquate pour saper la base économique et logistique du groupe armé.

Récemment, l'armée ougandaise associée à la mutualisation des forces constatait l'inefficacité des FARDC dans le domaine du renseignement

Réforme de l'armée congolaise : identifier les infiltrés qui, du sommet à la base, travaillent pour le compte des ennemis de la RD Congo, puis former et équiper les forces de défense congolaises, en les spécialisant par zone ou spécificité géographique (montagne, forêt, vallée, cuvette) pour les rendre dissuasives. Les Romains aimaient dire *"si vis pacem, para bellum"*.

Réformer des services de renseignement civils et militaires (ANR, DEMIAP, etc.)

Redynamiser et accélérer le processus du PDDRCS pour les groupes armés internes et neutraliser les groupes armés étrangers ou inciter leurs gouvernements à ouvrir le dialogue avec eux pour faciliter leur retour.

Concevoir et mener une diplomatie active, basée sur une réelle politique sécuritaire.

Lutte contre l'impunité : Les militaires congolais et ougandais complices de ces réseaux ainsi identifiés doivent être sanctionnés par les autorités. Des rotations régulières des officiers congolais et ougandais déployés dans cette région. Un programme de démobilisation et de réinsertion pour les combattants congolais et ougandais prêts à se rendre, après avoir mené des enquêtes sur les éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par ces derniers.

Renforcer la bonne gouvernance interne et développer une politique sociale de redistribution équitable des richesses nationales pour décourager les enfants du pays à se joindre à des forces hostiles à la République.

Conclusion

Le conflit de Beni nécessite un regard croisé pour en saisir tant soit peu les méandres, les tenants, les acteurs, les enjeux et les aboutissants. Si les acteurs peuvent être multiples et variés, l'ombre du Rwanda y demeure en filigrane. Si État islamique il y a, le Rwanda en serait alors un collaborateur ; malheureusement avec le soutien de ceux qui prétendent combattre l'État islamique et le terrorisme pris dans le piège du mensonge et de la duperie. En admettant le Génocide nande, le régime de Kigali serait en train de l'exécuter via ses infiltrés et ses collaborateurs dans les FARDC et les Banyabwisha de Boga, Tchabi et Irumu, qui sont, à vrai dire, les réfugiés hutus expulsés de Tanzanie. Enfin, au-delà d'être une guerre liée à l'expansionnisme, la guerre de Beni est aussi devenue une manne financière et économique pour les pêcheurs en eau trouble. ■



Vient de paraître, aux éditions CEPAS,
LE FEU ETEINT LE FEU.
MLONGETCHA WA MAKANO Simukuti Smith
140 pages